

Etaient présents : Mmes DUNIER, BACONNIER, FANGET, CARPENTIER, BOUGUERET, MM VIGOUROUX, GRAVIER, GLEIZAL, MARIJON, MOYERE, CHAILLEUX,

Secrétaire : Maryline FANGET

Absents excusés : Nicolas MARTIN, Yves PLANCHE

Affectation du résultat de fonctionnement 2009 :

Résultat de l'exercice 2009 EXCEDENT **93 154.36**

Affectation de la somme en investissement **93 154.36**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'affectation en investissement. Les projets suivants sont en cours de réalisation ou vont être réalisés : achats de terrains, voirie, parking Nogier, PLU, place publique « Clos de Jules », école, micro-crèche, changement chaudière logement communal.

Vote du taux des 3 taxes :

Sur la proposition du Maire, Le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide de fixer le taux 2010 des 3 taxes communales ainsi qu'il suit :

TH : **9.19 %** en 2009, **9.34 %** en 2010

FB : **10.34 %** en 2009, **11.02 %** en 2010

FNB : **63.76 %** en 2009, **64.84 %** en 2010 ; Le produit attendu est de **77 832 €**

Budget Primitif 2010 :

Equilibre du budget en dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement : **352 061 €**

Equilibre du budget en dépenses d'investissement et recettes d'investissement : **839 670 €**

A l'unanimité Le Conseil Municipal vote le budget de fonctionnement et d'investissement présenté.

Redevance d'occupation du domaine public EDF/France Télécom :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les redevances d'occupation du domaine public pour SDE et France Télécom selon les tarifs en vigueur appliqués en 2010.

Convention RANDAMONT :

Convention valable sur 2 ans car au 1^{er} janvier 2012, les 10 autres communes du canyon d'Antraïgues vont entrer dans la communauté des communes du Pays d'Aubenas – Vals. Pour pouvoir garder le demi-poste et du fait de l'absence de l'attribution de la subvention de 5 000 € par le Conseil Général, il fallait répartir cette subvention de la façon suivante :

- **2500 €** pris en charge par RANDAMONT,
- **800 €** pris en charge par la commune d'Antraïgues,
- **1700 €** pris en charge par les 10 autres communes.

Pour définir le montant de notre commune, il a été pris en compte le nombre d'habitant, le quotient familial, ainsi que le nombre de kilomètres de sentiers. Le montant de la cotisation de notre commune s'élève donc à **1 660.36 €/ an** pour 2 ans, soit une augmentation de **294.67 €**.

Eclairage « Clos de Jules » :

Un appel d'offre a été lancé pour l'éclairage public de la place « Le Clos de Jules ». A l'unanimité Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux d'éclairage public par l'Entreprise SPIE à Aubenas pour un montant de **4877 € HT** subventionnés à 50 % par le SDE.

Questions diverses :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que durant l'année plusieurs élèves de différents cursus scolaires effectuent des stages au sein de la Mairie et de l'Ecole Publique. Il évoque la possibilité de l'octroi d'une prime.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'octroi d'une prime aux stagiaires, définie selon la durée effectuée :

- moins de 15 jours dans l'année : **50,00 €**,
- plus de 15 jours dans l'année : **100.00 €**.